

FORÊT

• NATURE

n°
160

OUTILS POUR UNE GESTION
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS



Tiré à part du Forêt.Nature n° 160, p. 62-64

LES MAMMIFÈRES NON INDIGÈNES RENCONTRÉS À LA CHASSE

Étienne Branquart (CIEi, SPW ARNE)

Les mammifères non indigènes rencontrés à la chasse

Étienne Branquart

Cellule interdépartementale Espèces invasives (SPW ARNE)

Plusieurs mammifères non indigènes sont de plus en plus souvent rencontrés dans la nature. Cet article en présente quatre d'entre eux : le muntjac de Chine, le cerf sika, le chien viverrin et le raton laveur. Leur tir est encouragé en action de chasse.



Muntjac de Chine



Cerf sika



Chien viverrin



Raton laveur

Outre leur tir, le signalement des observations est également important pour permettre un meilleur suivi de la présence de ces espèces dans nos contrées et des maladies qu'elles peuvent véhiculer.

Que faire en cas de rencontre d'un mammifère non indigène et non repris dans la loi sur la chasse ?

1. À l'exception des espèces classées gibier telles que le daim et le mouflon dont le tir est soumis à la loi sur la chasse, le tir par un chasseur de tout mammifère non indigène est autorisé par la circulaire ministérielle n° 2688 relative à la régulation d'espèces animales non indigènes. Leur destruction par les gardes champêtres particuliers et par les agents du Département de la Nature et des Forêts (DNF) est également permise. Ces actions sont à encourager pour limiter l'installation et la propagation de ces espèces et réduire les nuisances qu'elles peuvent provoquer.

2. Récouter les dépouilles et les faire parvenir :

- au Réseau de surveillance sanitaire de la faune sauvage (voir la liste des congélateurs sur faune-sauvage.be),
- auprès d'un agent du DNF.

Les dépouilles doivent être accompagnées d'une fiche reprenant le lieu de tir, les coordonnées de l'observateur et la date de récolte. Par principe de précaution, se munir de gants pour manipuler les dépouilles, afin d'éviter les transmissions d'éventuelles maladies.

3. Trois canaux pour communiquer les observations (avec photos si possible) :

- encoder l'observation sur biodiversite.wallonie.be/invasives,
- envoyer un courriel à invasives@spw.wallonie.be,
- contacter l'agent forestier local (DNF).

Deux cervidés non indigènes

En Wallonie, des observations de muntjacs et de cerfs sika échappés de captivité sont rapportées ponctuellement. Une population de muntjacs est établie depuis peu en Flandre et est soumise à des mesures d'éradication. Ils sont susceptibles de provoquer des dégâts à la végétation et de s'hybrider avec des espèces indigènes.

Muntjac de Chine

Taille entre le lièvre et le chevreuil

Échine courbée et foncée



« V » noir sur le front

Pour le mâle : bois couverts de fourrure à la base, droits et courts, et courtes défenses



Le muntjac de Chine relève la queue en situation d'alerte et laisse apparaître le dessous blanc

Cerf sika

Mâle en pelage d'été

Ramure (mâle) : habituellement pas plus de quatre andouillers par bois



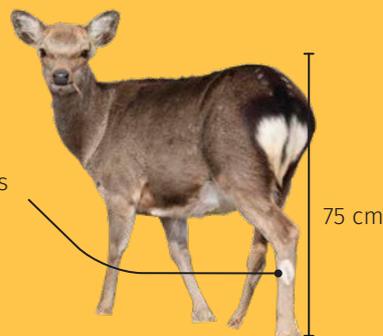
Taille un peu plus petite que celle du cerf élaphe

Pelage tacheté de blanc en été et uniforme en hiver (mâle et femelle)

Femelle en pelage d'hiver

« V » clair sur le front

Glande blanche sur les pattes postérieures



Deux carnivores non indigènes

Le chien viverrin et le raton laveur se dispersent naturellement au départ de pays limitrophes. Le raton laveur est régulièrement observé au sud du sillon Sambre et Meuse et apparaît ponctuellement au nord de celui-ci. Le chien viverrin est en phase d'émergence en Wallonie, avec des observations dispersées et peu nombreuses encore. Ce sont des compétiteurs et prédateurs potentiels de nos espèces indigènes. Ils sont également des vecteurs potentiels de transmission de maladies.

Chien viverrin

Taille comparable au renard

Ne grimpe pas aux arbres

Échine droite

Queue courte et sans anneaux



Raton laveur

Grimpeur agile

Échine ronde



Longue queue annelée



Masque facial noir non interrompu par le museau



6 cm

Empreintes typiques des pattes antérieures qui évoquent celles des mains d'un enfant



Masque facial sombre interrompu par le museau

25-30 cm

Ne pas confondre

Les **cervidés** rencontrés en Wallonie peuvent être différenciés grâce à leur taille et à leur miroir (sur l'arrière-train).



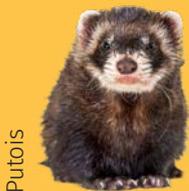
					
	Muntjac	Chevreuil	Cerf sika	Daim	Cerf élaphe
	Non indigène	Indigène	Non indigène	Non indigène	Indigène
	Pas de miroir	Miroir aux contours vagues	Queue noire qui barre en partie le miroir	Queue noire qui barre tout le miroir	Pas de raie noire sur la queue
Hauteur moyenne au garrot					
	50 cm	75 cm	♂ : 90 cm ♀ : 75 cm	♂ : 90 cm ♀ : 75 cm	♂ : 120 cm ♀ : 105 cm

Les **carnivores** se distinguent les uns des autres par leur taille et la forme de leur masque facial. Confusion possible entre le chien viverrin et le raton laveur. Le putois et le blaireau présentent également un masque facial sombre, mais le putois est beaucoup plus petit et élancé tandis que le blaireau a une apparence plus massive, de courtes pattes et une tête zébrée de noir et blanc.

				
	Chien viverrin	Raton laveur	Putois*	Blaireau**
	Non indigène	Non indigène	Indigène	Indigène
Longueur moyenne (tête-corps-queue)				
	80 cm	80 cm	♂ : 55 cm ♀ : 40 cm	90 cm

* Gibier dont la chasse est fermée (AGW 12/05/2011).
Destruction possible (AGW du 18/10/2002).

** Espèce protégée.



En savoir plus

- CiEi (SPW ARNE) : biodiversite.wallonie.be/invasives
- Réseau de surveillance sanitaire de la faune sauvage : faunesauvage.be

D'autres espèces recherchées

D'autres mammifères non indigènes potentiellement invasifs peuvent être rencontrés lors d'une de vos sorties, comme les écureuils exotiques, le ragondin ou le vison d'Amérique. Si vous détectez une de ces espèces, n'hésitez pas à les communiquer. ■

Étienne Branquart

etienne.branquart@spw.wallonie.be

Cellule interdépartementale Espèces invasives (SPW ARNE)

Avenue Maréchal Juin 23 | B-5030 Gembloux